



COMMISSIONS NATIONALES DES DROITS DE L'HOMME **LEURS COMBATS AU QUOTIDIEN**

Projection de film et table ronde
Entrée libre

Vendredi 17 mars 2017

18:00-20:00

Théâtre du Grütli

Salle Fonction, Genève

Le film et le débat se tiendront en anglais avec une
traduction simultanée vers le français



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Direction du développement
et de la coopération DDC

Mohna Ansari, première avocate musulmane du Népal, est membre de la commission indépendante des droits de l'homme du pays (NHRC). Chaque jour, elle se bat pour la protection des droits humains au Népal. Un bref documentaire (20 min) dressera un portrait de son travail, des défis qu'elle rencontre et des succès obtenus par la NHRC. La projection sera suivie d'une table ronde sur les droits de l'homme à laquelle Mohna Ansari prendra part. L'événement est organisé par la Direction du développement et de la coopération (DDC).

La Suisse soutient le travail de nombreuses institutions nationales chargées des droits de l'homme de par le monde, de la Bolivie au Bangladesh, en passant par le Pérou, le Territoire palestinien occupé, l'Afghanistan ou encore le Népal. De tout temps, mais tout particulièrement lors de situations de crise, les institutions nationales chargées des droits de l'homme sont confrontées à un exercice difficile: parvenir à un équilibre entre le rôle de défenseurs crédibles des droits humains qui leur incombe et le statut de partenaires de confiance des gouvernements qu'elles doivent préserver pour avoir accès aux plus hautes sphères du pouvoir. De fait, elles courent continuellement le risque de décevoir les attentes placées en elles. Il n'est pas rare que la population leur reproche leur manque d'efficacité, les gouvernements leur attitude trop critique et la société civile leur trop grande proximité avec ces mêmes gouvernements. Trop véhémentes à l'encontre des autorités, elles peuvent faire l'objet de coupes budgétaires ou de nominations problématiques pour l'accomplissement de leur mandat. Trop discrètes, elles perdent la confiance de la population et, par conséquent, leur légitimité. Les experts réunis pour la table ronde chercheront à déterminer dans quelles mesures le travail de ces institutions devient plus difficile et le rôle que les donateurs tels que la Suisse doivent jouer afin de les soutenir dans leur mission.

Participant(e)s:

Mohna Ansari, membre de la Commission nationale des droits de l'homme du Népal

Marc Limon, directeur exécutif de l'Universal Rights Group

Jean-François Cuénod, chef suppléant du domaine Coopération Sud à la DDC

Modération:

Romaine Jean, journaliste à la RTS

Mots introductifs par **Jyoti Sanghera**, cheffe de la section Asie et Pacifique au sein du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.